



Regroupement familiale pour un sans papier qui vie en france

Par **gaye12**, le **15/12/2011** à **23:51**

Bonjour,

je suis sénégalais je me suis marié avec une sénégalaise qui vie en France y a 3ans elle a ça carte séjour de 10 ans je suis venu deux fois en France la premier fois c"été la naissance de notre enfant la deuxième fois je suis resté et ça fait presque un ans que je suis la [sans papier) jeté obligé de resté pars quelle devait travaillé aménager son appartement quelle venait de louer donc je suis resté pour l'aidé et gardé le petit pars qu'il n'avait pas de place a la crèche.Alors on veut déposer le regroupement familiale pour ma carte de séjour est il possible que je ne retourne pas au senegal et si toute fois je suis obligé cava duré combien de temps et les risque merci

Par **corimaa**, le **15/12/2011** à **23:55**

Bonsoir,

Le regroupement familiale, comme son nom l'indique, c'est pour regrouper une famille, et vous l'etes deja. Sinon, il faudrait que vous retourniez au Senegal et que votre femme fasse une demande de regroupement familial

Par contre, vous pourriez surement demander la carte "vie privée et familiale"
Lire ce lien qui vous l'expliquera <http://vosdroits.service-public.fr/F2209.xhtml>